L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 12 MARS 1853.

Imprimé & et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
K. DUVERGER. H. MARMY.
N° 63, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
SAMEDI MATIN, 12 MARS 1853.

Le Discours d'Inauguration.

La malle du Nord ne nous est point parvenue hier, mais un journal de St. Louis que nous nous reçu renferme le Discours d'inauguration qu'un a été transmis tout au long par le télégraphe. Nous ne croyons pas devoir donner une traduction de ce document dont nos dépêches et celles de Charleston ont fait connaître l'esprit et la portée. Une analyse plus étendue que celle que nous avons déjà publiée ne serait cependant pas superflue.

M. Pierce commence par exprimer sa reconnaissance à la nation qui lui a accordé ses suffrages pour la première magistrature de l'Union. Mais la tâche que lui a imposée la confiance de ses concitoyens est pleine de périls et ce n'est pas sans appréhension qu'il l'accepte.

La nation a été forte des sa naissance par ce qu'elle a fondé son gouvernement sur les grands principes de la liberté individuelle et politique. Le peuple a tout d'abord compris qu'il possédait la faculté de se gouverner, et il en a donné la preuve. Il est devenu l'espoir des opprimés de toute les parties du monde qui viennent chercher un refuge dans son sein. Notre exemple a encouragé, mais nous ne devons jamais oublier que pour maintenir nos avantages il nous faut respecter le droit et la justice.

Après avoir fait l'éloge des fondateurs de la République, M. Pierce continue en ces termes : « La marche de dangereux événements de l'histoire de notre territoire et de l'adoption de nouveaux Etats, a été nettement fondée, comme l'a prouvé l'expérience. Les études du votre drapeau ont presque triplé depuis l'établissement de l'Union. Nos populations sont répandues sur les bords de deux grands océans; et cependant, cette énorme augmentation de territoire et d'habitants non seulement ne trouble point la tâche et l'harmonie du gouvernement de l'Union et de celui des Etats, mais fournit à l'un et à l'autre de nouvelles garanties de force et d'homogénéité. Avec cette expérience acquise, l'Administration ne se laissera point influencer par les craintis avertissements de ceux qui appréhendent tout accroissement territorial. On ne peut pas se dissimuler que votre attitude comme nation et votre position parmi les peuples ne rendent ! se question de certaines possessions, ou dehors de notre juridiction, chose fort importante pour notre propre protection, mais indispensable pour maintenir les droits de notre commerce et la paix du monde. Si nous les obtenons cependant, ce ne sera pas dans un esprit d'usurpation, mais pour sauvegarder nos intérêts nationaux ainsi que notre sûreté, et d'une manière strictement conforme à la plus fidèle observation de la bonne foi nationale. Rien dans notre histoire et dans notre position ne nous fait donc craindre, sur aucun sujet, le contrôle de l'opinion publique. Le gouvernement protégera les droits du Sud.

Le discours se termine par l'expression de vœux patriotiques. Comme toute, M. Pierce justifie dans ce premier document la confiance qu'il semble inspirer aux deux partis. Nous le verrons maintenant à l'œuvre.

Le remplois public.

Le second acte de l'installation présidentielle vient de commencer. Après le discours d'inauguration, le programme et les promesses, viennent les nominations aux emplois publics, tâche délicate et qui souvent porte un coup fatal à la popularité d'un président. Il n'est pas rare de contester tout le monde, et quand on considère que la politique est pour nombre de gens un véritable métier, il est facile de concevoir que le nombre des mécontents doit toujours voir que le nombre des mécontents doit toujours être plus considérable que celui des satisfaits.

Quelques brèches de nouvelles nous sont déjà parvenues de Washington. S'il faut en croire les rumeurs, vient comment les emplois publics seraient répartis a la Nlle Orléans : Collecteur de la douane, John C. Lewis ou A. Fitzgerald ; Lucien Barbin devrait surveyor du port M. T. C. Porter, maître de poste, Lucien Martin payeur (disbursing agent), Lucien M. Kennett, surintendant de la monnaie, J. M. Kennett, surintendant de la monnaie, J. E. Lewis inspecteur des bois de chêne, J. F. H. Claiborne.

Nous nous trompons fort ou quelques unes de ces nominations feront passer les hauts cris a beaucoup de démocrates. On dirait, en effet, que le parti démocratique, ou du moins certains individus et qui s'intitulent pour le bouche exclusif de ses derniers. Il y a de jeunes démocrates relégués jusqu'ici au second rang qui sont dignes d'occuper les emplois publics. Pourquoi leur préférer des hommes qui ont toujours occupé des places grassement salariées ? Est ce la la loi de la nouvelle ?

On annonce également la nomination de M. Tarver, d'ambassade de Madrid. Cet homme jouit rendu à la Louisiane dans la personne d'un de ses citoyens les plus honorables et les mieux doués, causera une vive satisfaction a toutes parts.

LEGISLATURE.

M. Derbes, rapporteur du comité spécial chargé de l'examen de la question de transfert du gouvernement a la Nouvelle Orléans, a présenté, vendredi dernier, une résolution en faveur de la mesure. Cette résolution a été longuement discutée et définée enfin sur le bureau par 15 voix contre 12.

Le bill relatif à l'organisation des Cours a été voté par la Chambre. Ce projet de loi crée sept districts judiciaires dans l'Etat, en dehors de la Nouvelle Orléans. Le traitement des juges a été fixé à $3,500 par an. Chaque paroisse aura en outre une Cour des Preuves.

Chronique Locale.

PRÉVOST CONTRE DE BOISBRIANT. — *Propriété revendiquée.* — Cette affaire, que nous avons déjà mentionnée, a été plaidée hier devant le juge Lanoe, M. M. Cry, Conrad et Labatut pour le demandeur, et M. Bullard pour le défendeur. M. Bullard a terminé ce matin pour M. Cotton a répondu au nom du défendeur. M. Rouen a terminé aujourd'hui en faveur du défendeur.

—Ecuyère Dobney, appartenant à M. Thomas J. Casey, et servant d'avoir fait un autre cheval, a été parcy, et servant d'avoir fait un autre cheval, a été parcy, et servant d'avoir fait un autre cheval, a été parcy